



Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 1er juin 2006 de la section cantonale valaisanne de la SSMSP

Lieu : salle des colloques Hôpital de Martigny

Présences : 40 personnes

Excusés : 15 personnes

1) Ouverture de la séance

AL Bezençon souhaite la bienvenue aux participants et rappelle que la section privilégie le courrier électronique et qu'il est important de nous indiquer tout changement d'adresse e-mail.

2) Nouvelles de la section

AL Bezençon annonce la création prochaine d'un site WEB sous le nom palliative-vs.ch

3) Démission / nomination au comité

L'assemblée prend note de la démission du comité de Solange Bote, elle a relevé d'autres défis professionnels au Brésil.

Le comité propose la candidature de Natacha Aymon, psychologue au CFXB, dont le curriculum est présenté par Brigitte Berthouzoz. NA est élue membre du comité par l'assemblée.

4) Avancement des groupes de travail

Le groupe *politique* qui travaille à faire **reconnaître les soins palliatifs** auprès des autorités valaisannes et qui tente un dialogue avec le Réseau Santé Valais (RSV).

Le groupe *EMS* qui à travers un **document de référence** voudrait donner un élan nouveau pour la concrétisation des soins de qualité pour les personnes âgées en fin de vie.

Le groupe *domicile* qui s'intéresse à toutes les **structures de maintien** à domicile, à leurs offres tout en effectuant parallèlement un recueil de récits de patients parlant de la problématique du domicile.

Le groupe *formation (qui ne s'est pas réuni pour des questions de surcharge)* va devoir réfléchir à la **coordination des offres** dans ce domaine-là ainsi qu'à d'éventuelles nouvelles propositions.

Enfin D. Bittel a résumé la problématique des soins palliatifs dans le **Haut-valais** : Un groupe de travail, constitué de membres de la section et d'autres professionnels, s'est formé. L'annonce de la création par le RSV de 4 lits soins palliatifs venait d'être publiée. Le constat reste cependant pour le Haut-Valais le même, à savoir que la question des soins palliatifs a beaucoup de peine à se concrétiser dans les faits.

5) Conférence-débat

Le thème principal de cette assemblée était « Mourir au dessus de ses moyens ». Différentes présentations ont essayé d'illustrer les difficultés socio-économiques potentiellement soulevées par la prise en charge d'un proche en soins palliatifs.

Le Dr. Sandro Anchisi, président de la section, a introduit ce thème en mettant l'accent sur les différentes études qui montrent l'importance des aidants familiaux (majoritairement des femmes) et de leur travail sans qui le maintien à domicile ne serait souvent pas possible. Les chiffres sont édifiants et la charge de travail importante. Plusieurs études démontrent les impacts négatifs du point de vue économique ainsi que sur la santé physique et psychique des aidants.

Enfin **trois invités** ont présenté les prestations qu'ils pouvaient mettre à disposition des patients en situation de fin de vie à domicile, en dehors des prestations de soins à charge de la LaMal.

Mme Edith Germanier a illustré l'ensemble des prestations offertes par le CMS de Sierre ne relevant pas des soins: auxiliaires de vie (présence

possible plusieurs heures, y compris la nuit), auxiliaires au foyer (aides ponctuelles), repas, bénévoles (introduits et encadrés dans les situations par les professionnels ils sont capables d'évaluer des changements et d'en référer au professionnel répondant), moyens auxiliaires (prêt pour le petit matériel et/ou location directement par le CMS), transports (le défraiement des kilomètres est pris en charge par le CMS), aide sociale. Au CMS de Sierre les prestations sanitaires et sociales sont fournies par la même structure y compris pour les personnes en âge AVS, les assistants sociaux participent aux colloques des ISP. Ces prestations paraissent dans certains domaines plus étoffées que dans la moyenne des CMS. Les participants ont ainsi pu réaliser qu'il existait une grande disparité d'offres en soins et de prestations socio-économiques entre les CMS du Valais.

Mme Karis Bagnoud a donné un aperçu du travail de la Ligue Valaisanne contre le Cancer :

Ses prestations sont gratuites. En dehors des activités de prévention et du soutien aux personnes stomisées, les prestations pouvant relever des soins palliatifs sont les suivantes :

L'intervention financière de la LVCC est subsidiaire aux assurances sociales, elle intervient donc après vérifications que le tissu des assurances sociales est complet dans chaque situation, « sous conditions de ressources » (frais de traitements, aide financière diverses dont frais d'ensevelissement).

Pour les soutiens dépassant Fr.5000.- elle fait appel à la Ligue Suisse ou à des fonds privés.

Une quarantaine de bénévoles y sont rattachés pour des prestations diverses (le plus souvent transport, parfois soutien à domicile...)

A signaler que la Ligue Suisse s'est adjoint les offices de Mme B Despland juriste et excellente spécialiste des assurances sociales.

M Jean-Pierre Lugon, directeur de Pro Senectute Valais, a largement illustré la place importante des prestations offertes aux personnes en âge AVS: en plus des assistants sociaux, Pro Senectute peut compter sur plus de 500 bénévoles. Encourager la prévention est un des points forts de l'activité de Pro Senectute qui se fait toujours selon les 4 principes suivants: accord de la personne, gratuité, confidentialité et proximité du domicile.

Pour ce qui concerne l'activité potentiellement en lien avec les soins palliatifs on peut noter :

- l'élaboration d'un document « directives anticipées » qui est fourni et discuté (en principe par l'assistante sociale) avec la personne concernée.
- des prestations sociales (aide, conseils et démarches administratives pour la vie quotidienne, le maintien à domicile, le placement en EMS, les moyens auxiliaires. Vérifier que le tissu des assurances sociales est complet dans chaque situation).

- l'aide aux aidants, la promotion de l'insertion sociale de ceux-ci peut jouer un rôle important (prévention de l'épuisement et des risques de maltraitance).

Dans tous les CMS, Pro Senectute s'occupe des problèmes socio-économiques des personnes en âge AVS (sauf CMS de Sierre par ex).

L'aide financière se fait « sous conditions de ressources » et l'intervention de Pro Senectute se fait en accord avec la LAVS art 101bis et LPC art 10 (environ 250 000 francs / an en Valais)

L'assemblée s'est terminée par une discussion générale d'où il ressort que ces échanges entre soignants et professionnels du social étaient très instructifs et que ce **décloisonnement** devrait être cultivé et entretenu.

Cette discussion a pu se poursuivre dans la convivialité autour d'un apéro soutenu par la maison Mepha Pharma AG.

Sion, le 11.10.2006